

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2024**

**Le QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 heures 30 :**

**Le Conseil municipal de XAMBES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de :**

Madame Géraldine JEROME, Maire,

**Étaient présents : Mesdames Géraldine JEROME, Cécile DUPAS, Céline BAUSSAY, Laurence PAPONNET et Messieurs Jean-Louis JONQUET, Jean BARDEAU, Cédric REGEON, Denis GUYNOUARD, Jean-Luc TESSIER** Formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** Monsieur Patrick BOUYER, Madame Annick CAUSEL

**Madame Cécile DUPAS a été nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.**

### **1 – Devis ENEDIS.**

Madame la Maire explique au Conseil que le service assainissement de la communauté de communes Cœur de Charente a demandé à la commune de Xambes de poser un compteur Linky, place du Lavoir, pour alimenter la pompe de la fontaine publique.

En effet depuis 2018, année de transfert de compétence de l'assainissement collectif à la communauté de communes, le paiement des consommations du compteur situé au lavoir est pris en charge par la CDC. Or si ce compteur alimente bien le poste de relevage de l'assainissement, il alimente également la pompe de la fontaine. Le service assainissement de Cœur de Charente sollicite donc la commune pour que la pompe de la fontaine soit alimentée par un autre compteur.

Madame la Maire a contacté ENEDIS pour la fourniture et la pose d'un nouveau compteur : le devis s'élève à 1 591,20 euros TTC.

Madame la Maire a aussi demandé un devis pour la fourniture et la pose d'un second compteur Linky pour l'alimentation du distributeur de pains, soit 1 591,20 euros TTC.

En effet la machine fonctionne grâce à l'énergie fournie par la boucherie Roturier. Cette situation ne peut pas durer.

Une discussion s'engage entre les conseillers. Monsieur REGEON suggère de déplacer la machine à pain place du Lavoir afin de la brancher au nouveau compteur de la fontaine. Cette possibilité va faire l'objet d'un examen sur site. Le stationnement des véhicules de pompier doit être pris en considération à cet emplacement sur lequel est implantée une borne à incendie.

Le conseil valide le devis concernant l'alimentation de la fontaine publique.

### **2 – Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Madame la Maire informe les conseillers que la demande de subvention déposée pour la deuxième tranche de l'aménagement du bourg de Xambes (Séquence 2 – Cœur de bourg, de la rue de l'an 2000 au lavoir) n'a pas été retenue pour la programmation 2024 de la DETR.

En effet, la Sous-préfète informe, que pour l'arrondissement de Confolens, 32 projets ont pu être soutenus sur 81 dossiers déposés et que compte tenu de la volumétrie des demandes, l'enveloppe allouée a conduit à des arbitrages.

Néanmoins, la commune pourra à nouveau déposer une nouvelle demande de DETR pour l'année 2025.

Une discussion s'engage entre les conseillers, notamment sur les conditions qui permettraient à la commune de Xambes de réaliser l'effacement des réseaux par le SDEG.

Madame la Maire demande aux conseillers de réfléchir aux orientations à donner aux projets de la commune. Plusieurs possibilités s'offrent aux élus :

- Déposer une nouvelle demande de DETR l'année prochaine,
- Alléger le projet d'aménagement du bourg,
- Abandonner le projet d'aménagement du bourg,
- Autres...

Madame la Maire demande aux conseillers d'y réfléchir, ce point sera remis à l'ordre du jour en septembre prochain.

### **3 – Recensement de la population 2025.**

Madame la Maire informe le conseil que le recensement des habitants de la commune aura lieu en 2025, du 16 janvier au 15 février.

Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépend le calcul de la population légale, mis à jour et diffusé chaque année fin décembre et pris en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget communal, ainsi que les résultats statistiques concernant les habitants et les logements.

Afin que ce recensement se déroule dans les meilleures conditions, Madame la Maire sera coordinatrice de ce dernier et propose que la secrétaire de mairie soit l'agent recenseur ; cette dernière ayant une bonne connaissance du territoire et de ses habitants.

Le conseil approuve ces nominations.

### **5 – Questions diverses.**

- Madame la Maire fait le point sur les affaires en cours : la pompe à chaleur de la cantine a été changée ; le lave-vaisselle de la cantine est en panne ; la conclusion de la donation du verger par le fils de Monsieur SELAS à la commune est en cours.
- Un point est fait sur la tenue du bureau de vote pour les élections législatives du 7 juillet prochain.
- Une réunion pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde Communal est programmée le mardi 17 septembre à 18 heures.
- L'agrafage du journal communal aura lieu le mercredi 10 juillet et la distribution sera effectuée le lendemain par Messieurs Jonquet et Guynouard.

Séance levée à 21 heures 34 minutes

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 05 septembre 2024

La Maire  
Géraldine JEROME



Les Membres du Conseil Municipal

La Secrétaire  
Cécile DUPAS